Image not found or type unknown

Protection vis a vis des parents

Par **roxana**, le **26/03/2008** à **14:32**

Bonjour,

Nous accueillions chez nous depuis 6mois ma belle mère en hospitalisation a domicile. A son arrivée sa présence chez nous ne devez durer que quelques semaines car elle est en fin de vie mais cela fait 6 mois maintenant. son médecin traitant refuse qu'elle aille en foyer logement ou en maison de retraite. nous avons proposé à ma belle mère de lui louer un appartement afin que nous puission retrouver une vie sociale et personnelle mais elle refuse, elle fait faire des attestations aux gens qui viennent chez nous pour faire reconnaitre qu'elle a toute sa tete ce qui est vrai.
je souhaiterai savoir comment faire et si il existe une loi afin de aider à faire entendre raison au médecin de ma belle mère. nous ne savons plus vers qui nous tourner, le service des soins paliatif ne pouvant rien faire sans l'accord de son medecin.

Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés